
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HEM DU JEUDI 31 MAI 2018 A 19 HEURES

PRÉSENTS :

Pascal NYS, Maire,

Jean-François LECLERCQ, Philippe SIBILLE, Joëlle COTTENYE, Annie LEFEBVRE, Ghislaine BUYCK, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Étienne DELEPAUT, Adjoints au Maire,

André BISCOP, Armelle DROUFFE, Kamel MAHTOUR, Jean-Adrien MALAIZE, Thérèse NOCLAIN, Conseillers Délégués,

Anne DASSONVILLE, Christelle DUTRIAUX, Sabine HONORE, Guislaine LEPAGE, Blandine LEPLAT, Ophélie LENOIR, Rolande RONSSE, Barbara RUBIO, Karima CHOUIA, Conseillères, Jean-Marie DEGALLE, Patrice DIMARCQ, Mikaël LESNE, Jérôme MEERSEMAN, Thibaut THIEFFRY, Francis VERCAMER, Conseillers.

ABSENTS :

Moussa BACHIRI, Séverine CORBANIE, Françoise PLOUVIER.

ABSENTS EXCUSÉS :

Safia OULMI, ayant donné procuration à Étienne DELEPAUT.

ORDRE DU JOUR

1. Annonces du Maire	3
2. Budgets : Comptes administratifs, comptes de gestion et budgets supplémentaires	5
3. Vie éducative et patrimoine scolaire :	
Restauration municipale scolaire, extrascolaire et périscolaire, participation des familles	
Accueils de loisirs Sans Hébergement séjours courts et sorties, participation des familles	
Projet coopératif d'inclusion éducative des enfants différents.....	15

La séance est ouverte à 19 heures.

Il est procédé à l'appel nominal.

M. Pascal NYS, Maire : Nous sommes très heureux de vous accueillir dans cette jolie salle Franchomme. Les intempéries de ces derniers jours ont modifié quelque peu le plafond de la salle du Conseil. Quelques litres d'eau se sont introduits dans une fissure. Nous nous sommes donc sentis obligés de déménager notre Conseil, de façon à ce que nous profitions d'un confort supplémentaire. Je tiens immédiatement à vous rassurer sur le fait que rien ne changera en ce qui concerne les mariages. Si, aujourd'hui, quelques étais, qui, à mon avis ne servent pas à grand-chose, sont présents, un trompe-l'œil sera choisi, qui reprend notre fameux magnolia, et viendra cacher la partie travaux.

1. ANNONCES DU MAIRE

M. Pascal NYS, Maire : J'ai le regret de vous annoncer le décès de Gérard PASTOUR, le papa de Laurent, le 26 mars, de Madame Henriette COTTENYE, la belle-maman de Joëlle COTTENYE, le 23 avril, Jean-Pierre DESPLANQUE, le 25 mai, nous nous sommes rendus nombreux à ses obsèques mardi. Il était Vice-Président de l'Olympic Hémois, trésorier de l'OMS. Son épouse est décédée le 9 mars 2018.

Au niveau des arrivées dans notre collectivité, nous avons eu plaisir à accueillir Emmanuelle ZANETTI, Directrice du FLPA. Elle remplace Christelle PRUVOST. Elle est arrivée le 10 avril 2018. Justine WANT, comptable du pôle FRM, arrivera le 5 juin, ainsi que Frédéric CATEL, responsable du CTM, le 10 juillet 2018, puisqu'il est prévu que Jean-Marc LEFEVRE nous quitte fin septembre, si ma mémoire est bonne.

Au niveau des départs, nous avons logiquement le départ d'un comptable, à savoir Yoann AUXERRE, qui rejoint la MEL par voie de mutation. Carole RÉGNIER, que les personnes qui fréquentent les écoles connaissent bien, puisqu'elle était chef d'équipe Entretien Restauration, partira demain, à savoir le 1^{er} juin 2018.

Au niveau des naissances, Sasha, fille de David SUPPA à la Police Municipale, est née le 14 mars 2018, Yaël, fille de Matthieu PAPEGHIN au service Jeunesse, le 16 mars, Apolline, fille de Morgane BUHAGIAR à la DGS, le 7 avril, Lohan chez Alexandre MOULART aux Espaces verts, le 28 avril. Jean-Adrien, t'avons-nous déjà cité ?

M. Jean-Adrien MALAIZE : Je ne le pense pas.

M. Pascal NYS, Maire : Alors, cite.

M. Jean-Adrien MALAIZE : Pour moi, c'est la petite Rose, qui est arrivée le 20 janvier.

M. Pascal NYS, Maire : Les rendez-vous à noter :

- Le samedi 2 juin, Rock'N'Chœurs, Instant Karma, à 20 heures 30 au Zéphyr. Je vous invite tous à y aller très nombreux, au moins pour ceux qui ne seront pas au jumelage à Lille.
- Le vendredi 8 juin, un grand moment pour notre Zéphyr, puisque nous accueillons le concert de Zaz, à 20 heures.
- Le 13 juin, la soirée des Troph'hem à 19 heures à la salle des Fêtes.
- Le gala Ainsi Danse au Zéphyr, les vendredi 15 et samedi 16 juin.
- Le dimanche 17 juin, Broch'hem au Mail Dunant, concert d'été de l'EOH à 11 heures à la salle polyvalent de Toufflers.
- Le 18 juin, la cérémonie de l'Appel du 18 juin au Jardin des Perspectives.
- Le 22 juin, le marché nocturne, Grand Place. Souhaitons-nous une meilleure fréquentation que l'année dernière.
- Le 23 juin, l'accueil des nouveaux habitants ici même à 8 heures 30.
- Le 24 juin, le Salon des Loisirs, de 9 heures à 13 heures au Zéphyr.
- Le 30 juin, la fête de la Culture urbaine au Mail Dunant.

Je vous ai parlé du chantier de la Mairie. Vous savez que, malheureusement, plusieurs accidents se sont produits avenue de l'Europe ces dernières semaines, dont notamment un accident mortel. Nous avons, une énième fois fait part de notre volonté de voir cet axe déclassé et requalifié en boulevard urbain. Aujourd'hui, Roubaix est hésitante. Nous avons donc demandé à la Ville de Roubaix de cosigner la demande de déclasser pour espérer voir aboutir la procédure, qui pourrait être lancée par la MEL. Roubaix pensait que nous devrions refaire l'ensemble du carrefour avec un énorme rond-point. Je pense qu'il faut envisager des solutions à une plus juste valeur. Un feu et un tourne-à-droite seraient largement suffisants. Nous avons également contacté à nouveau la Préfecture, pour envisager, jusqu'au déclasser de cette voie, la possibilité d'installer un feu radar.

Ensuite, vous savez que notre Ville a la chance d'être l'avant-dernière ville avant Roubaix en ce qui concerne les parcours cyclistes. Nous avons reçu beaucoup de réclamations de riverains au sujet des courses (Paris-Roubaix, professionnels, amateurs, espoirs, VTT). Je tenais à vous rappeler que, le 15 juillet, la Ville de Roubaix accueille l'arrivée du Tour de France, et Hem sera l'avant-dernière ville traversée par les coureurs. Des mesures de sécurité drastiques sont imposées directement par la Préfecture. A priori, la circulation sera fortement perturbée à partir de 11 heures le matin. Le 15 juillet est un dimanche. Vous imaginez donc également le marché. Il faut savoir qu'à côté du marché, nous allons accueillir un espace VIP, proposé par l'association ASO, donc par la société du Tour de France. Cela entraînera encore davantage de perturbations.

Mme Ghislaine BUYCK : Je pense que le marché n'aura pas lieu.

M. Pascal NYS, Maire : La cohabitation est impossible.

Mme Ghislaine BUYCK : Non, venir pour une ou deux heures est inutile, puisqu'ils vont devoir remballer très tôt. C'est encore en discussion, mais ils ne devraient pas venir.

M. Pascal NYS, Maire : N'hésitez pas à en parler autour de vous, pour éviter toute mauvaise surprise.

M. Étienne DELEPAUT : Si je peux me permettre d'ajouter un point, parmi les mauvaises surprises, le 13 juin a lieu le Cyclo.

M. Pascal NYS, Maire : Lors de la réunion des Présidents, nous nous sommes entendus sur un certain nombre de délibérations bloquées. Je vais vous les citer :

- L'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22 février ;
- Les délibérations de 1 à 9, qui seront groupées en ce qui concerne la présentation sur un diaporama ;
- La délibération 10, Produits irrécouvrables - Admission en non-valeur ;
- La délibération 11, Blanchisserie ANRU - Création d'un espace commercial Epareca - Modification du plan de financement ;
- Les délibérations 12 et 13, Élections professionnelles, Comité Technique commun et CHSCT commun ;
- La délibération 14, Désaffiliation volontaire du Centre de Gestion de la Communauté Urbaine de Dunkerque ;
- La délibération 15, Protection fonctionnelle (Police Municipale) ;
- La délibération 16, Mise à disposition de l'association L'aventure de Madame Hamy
- La délibération 17, Remboursement de sinistre ;
- La délibération 18, Recrutements d'agents de surveillance de la voie publique dans le cadre de l'opération Tranquillité Vacances ;
- La délibération 19, Tarif des écoles de disciplines (arts plastiques et musique) ;
- La délibération 22, Projet éducatif territorial - Règlement intérieur des structures d'accueil de loisirs ;
- La délibération 24, Subvention exceptionnelle pour la Fraternelle laïque de plongée ;
- La délibération 25, Transfert de compétences SAGE ;

- La délibération 26, PIG Habitat durable AMELIO 2018-2022.

Je répète si vous voulez bien : l'approbation du procès-verbal, ensuite les délibérations 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 24, 25, 26. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

Le vote des délibérations suscitées est approuvé à l'unanimité.

2. COMPTES ADMINISTRATIFS, COMPTES DE GESTION ET BUDGETS SUPPLEMENTAIRES

M. Pascal NYS, Maire : Je vais maintenant laisser la parole à Francis VERCAMER pour le diaporama.

M. Francis VERCAMER : Merci, Monsieur le Maire.

La couleur de l'écran est rose. N'y voyez aucun lien avec un parti politique, mais plutôt avec les résultats de la commune, puisque la Ville de Hem voit plutôt la vie en rose.

Ce diaporama va vous résumer les délibérations de 1 à 9, qui reprennent les comptes administratifs, les comptes de gestion, les affectations du résultat et les budgets supplémentaires de la Ville, de ses budgets annexes et des budgets de ses établissements rattachés.

Tout d'abord, les comptes de résultat et leur affectation.

Il y a eu une petite erreur dans les documents qui vous ont été transmis par Dropbox, et, sur table, vous avez eu 20 pages. En réalité, seules trois pages sont fausses, sur les rattachements. Je rappelle que le compte de résultat est la photographie des comptes au 31 décembre 2017, qui retrace l'ensemble des opérations comptables de l'année. Elle traduit la gestion passée de la Ville et des établissements rattachés.

Pour le budget de la Ville, l'excédent fait apparaître un cumul au 31 décembre 2017 de 9 023 138,94 euros. Cet excédent est artificiellement gonflé cette année par les écritures de TVA sur le Zéphyr. En effet, nous avons annulé les écritures en toutes taxes passées dans les années antérieures sur la construction, pour réinscrire celles-ci en hors taxes et récupérer ainsi la TVA, chiffrée à plus de 1,5 million d'euros. En outre, afin d'éviter un montant de report trop élevé, nous avons annulé les crédits de projets, dont l'engagement juridique ne permettait pas le report. Enfin, des recettes de subventions sont venues parfaire ce résultat. Hors ces recettes exceptionnelles, on pourrait estimer le résultat courant à environ 5 millions d'euros.

Le budget de la blanchisserie ne comporte aucune écriture (ce sont les lignes 2 et 3). L'excédent 2016 est donc entièrement reporté en 2017, pour un montant de 3 345 448,95 euros. Nous espérons pouvoir clôturer prochainement ce budget.

Le budget annexe du Zéphyr fait apparaître un déficit de 25 634,66 euros, que le BS 2018 va combler. En comparant le réalisé 2017 à 2016, hors subventions de la Ville, on peut s'apercevoir que les recettes de spectacles, c'est-à-dire les facturations du Zéphyr à l'extérieur, passent de 216 479,70 euros à 324 926,38 euros, soit une hausse de 108 446,68 euros. Il s'agit donc de la différence entre les recettes 2017 et les recettes 2018, due à l'augmentation de la fréquentation et au nombre de locations privées, alors que les dépenses n'ont augmenté, pour la même période, que de 35 836,93 euros. Je rappelle qu'une partie des dépenses du Zéphyr sont bien des dépenses d'animation transférée, puisque certaines manifestations existaient bien avant le Zéphyr, telles que les Vœux, le concert à l'EOH, les fêtes de fin d'année, du personnel, par exemple. On peut considérer parvenir plus rapidement que prévu à l'équilibre entre les dépenses et les recettes liées aux spectacles tarifés.

La Caisse des Écoles n'a plus aucune activité financière. Elle reste un organe de concertation actif entre les représentants des parents d'élèves, les enseignants et, à la Ville, sur les travaux à prévoir ou les actions en milieu scolaire. L'excédent 2016 est reporté intégralement.

Le CCAS fait apparaître un excédent de 561 754,14 euros, qui peut apparaître important. Néanmoins, la section de fonctionnement n'est excédentaire que de 89 772,12 euros, un peu plus que 2016, mais juste car représentant un mois et demi d'activité seulement.

En résumé, l'année 2017 est une bonne année financière. La Ville poursuit sa trajectoire de bonne gestionnaire. Ses marges de manœuvre sont préservées pour faire face aux grands projets à venir, tels que les équipements prévus dans le PNRU ou la salle Leplat par exemple. Les excédents se cumulent d'année en année. Les recettes fiscales, même faibles, progressent, liées à l'attractivité de la Ville. Cette bonne gestion provient des efforts de chacun pour rationaliser ou mutualiser les dépenses, d'une application de principe de prudence également, qui nous évite des désagréments financiers inattendus, tels que la baisse des dotations, les subventions éventuellement perdues, mais provient aussi de la diminution des restes à réaliser. Ces excédents nous permettent de réinjecter dès le budget supplémentaire, qui, je vous le rappelle, est voté en mai, contrairement à beaucoup de communes qui le votent en octobre, et ce, dans les projets et les actions en permettant leur accélération ou leur amélioration. De même, ils permettent de mettre en réserve ce que nous appelons des provisions, alors que la Chambre régionale des Comptes nous a fait remarquer que les provisions visent à couvrir des risques. Or quand nous mettons de l'argent de côté pour des projets, ce ne sont pas des risques. On appelle donc cela des réserves. Soit. Les excédents permettent donc de mettre en réserve des moyens pour faire face aux nombreux projets à venir. Enfin, ils vont permettre, dès cette année, de désendetter totalement la Ville.

Quelques analyses rapides.

La masse salariale reste contenue. Néanmoins, il est vraisemblable, compte tenu de la concurrence des autres collectivités, que nous ne puissions plus contenir autant la masse salariale qui subit des à-coups extérieurs, tels que le transfert de l'État, par exemple, les cartes d'identité que nous réalisons désormais sur la Ville, ou des décisions nationales sur le statut des fonctionnaires, notamment la réforme en cours. Bien évidemment, nous continuons le développement de notre politique publique, qui nous amène à embaucher éventuellement de nouveaux agents.

Deux chiffres apparaissent, le pourcentage brut sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors exceptionnel, et le chiffre retraité de la police mutualisée, pour laquelle nous avons des recettes correspondantes. Nous sommes à 61 % de masse salariale sur les dépenses de fonctionnement. Retraitées de la police mutualisée, nous sommes à 59,6 %, soit un peu moins de 60 %. Vous pourrez comparer ensuite avec les ratios de la strate.

Les subventions versées sont stables depuis quelques années, la courbe fait apparaître la participation au groupement d'intérêt public GIP AGIRE de la Maison de l'Emploi, de la Mission locale et du PLIE, afin de comparer les mêmes entités. Je rappelle qu'en supplément à ces subventions, des moyens techniques sont octroyés aux associations, tels que le prêt de salles, le matériel, l'énergie, et, quelquefois même, les frais de personnel.

La dette poursuit sa diminution. En été, nous rembourserons la totalité des emprunts restants, afin de nettoyer les comptes. Comme vous les constatez, il reste 760 000 euros d'emprunts. Comme nous remboursons très peu par an, cela nous fait des écritures compliquées et onéreuses. Par conséquent, nous considérons qu'il est préférable de rembourser en une fois totalement les emprunts.

Je vous laisse comparer les ratios de la Ville de Hem avec les moyennes nationales de notre strate. En bas de tableau, vous disposez de quelques chiffres retraités des éléments exceptionnels (les recettes exceptionnelles que j'évoquais précédemment), afin de les comparer avec les éléments courants de notre strate. Les chiffres de la première ligne sont surévalués, compte tenu des provisions que nous réalisons, puisque nous avons une gestion dynamique de nos recettes, que les autres n'ont pas nécessairement. Il est donc difficile de comparer. En bas, vous retrouvez le chiffre hors provisions. Nous sommes à 860 euros pour une moyenne de la strate à 1 128 euros pour 2016 et 858 euros pour 2017, donc une baisse des dépenses réelles de fonctionnement. Cette baisse a d'ailleurs beaucoup

étonné la Chambre régionale des Comptes, parce qu'elle n'avait pas constaté cela ailleurs. Le produit d'imposition directe s'établit à 348 ou 385 euros contre 549 euros pour la moyenne nationale. Vous observez que notre produit d'imposition est relativement faible par rapport aux communes de notre strate. L'encours de la dette est très faible, par rapport à la strate de 10 000-20 000. Les dotations globales, en revanche, sont plus élevées. D'ailleurs, la Chambre régionale des Comptes l'a constaté également. Cela compense notre produit d'imposition direct qui est faible. Les dépenses de personnels sont un peu au-dessus de la moyenne nationale, mais aussi parce que notre budget est faible par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. Enfin, vous retrouvez l'encours de la dette, qui est quasiment inexistant par rapport à la moyenne nationale.

Monsieur le Maire va vous présenter le budget supplémentaire, mais, auparavant, je vais vous présenter rapidement les équilibres budgétaires.

Le budget principal s'élève à 8 778 574,65 euros en fonctionnement, 11 301 219,22 euros en investissement. Outre les écritures d'affectation du résultat, vous trouverez 4 753 000 de provisions ou de mises en réserve. Nous mettons donc 4,7 millions d'euros supplémentaires de côté pour faire une place à nos projets. 3 337 939,99 euros de nouvelles dépenses de fonctionnement, 6 872 995,66 euros de report. Vous remarquerez que c'est bien inférieur aux années précédentes, puisque, d'habitude, nous avons des reports qui sont entre 10 et 12 millions d'euros. Nous avons donc fourni un effort important sur les reports, ce qui explique aussi d'ailleurs notre excédent, car nous avons annulé un certain nombre de crédits. 3 725 406,29 euros de dépenses d'investissement nouvelles et 129 188 euros de réinscription de PPI.

Le BS de la Blanchisserie ne fait que reporter les chiffres sans nouvelles dépenses. Aucune nouvelle dépense n'est prévue à la Blanchisserie.

Le BS du Zéphyr ne comporte aucune nouvelle dépense, sauf une dotation aux amortissements oubliée au BP 2018, qui se traduit par une réserve de crédits de 52 000 euros en investissement, non affectée à ce jour.

M. Pascal NYS, Maire : En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, parmi les dépenses de fonctionnement de ce nouveau budget supplémentaire, nous comptons évidemment des ajustements de crédits : 6 720 euros pour les assurances, 13 200 euros pour financer le contentieux divers, 15 000 euros pour les admissions en non-valeur, qui ont d'ailleurs fait l'objet d'une délibération. Nous inscrivons également 77 548 euros pour rembourser Vilogia qui a payé la taxe foncière pour la Maison de l'Emploi, notamment la première année, le temps que le transfert s'opère dans le cadre des échanges fonciers entre le PRU Hauts champs Longchamps.

Quelques crédits sont également inscrits pour mener des actions en faveur du commerce, dans le cadre notamment du FISAC. Les commerçants de Hem vont adopter – tous, nous l'espérons, ou, au moins, le plus grand nombre – une carte de fidélité, qui, comme son nom l'indique, a pour objectif de fidéliser la clientèle, donc d'amener un peu plus de monde dans nos commerces hémois. Des crédits pour la maintenance des panneaux lumineux ont été également inscrits, puisque le contrat de maintenance a pris effet après trois ans de garantie. Enfin, nous avons inscrit 100 000 euros pour les urgences.

En ce qui concerne toujours les dépenses de fonctionnement notamment sur la commémoration, la Ville de Hem ne manquera pas de fêter le centenaire de l'Armistice en octobre et novembre prochains. Le mois d'octobre vous étonne peut-être, mais octobre correspond avec la libération de notre secteur. Il faut savoir que notre Ville a été libérée le 18 octobre 1918. Celle de 1944, qui, bien entendu, ne sera pas fêtée, mais j'imagine que vous vous souvenez tous de la date. Bon. Je vais vous faciliter la vie, je ne voudrais pas que vous attrapiez mal à la tête. C'est le 4 septembre. N'ayez crainte, je me suis fait aider par Sabine pour connaître la date. Donc, tout le monde est à égalité. La Ville de Hem s'associera d'ailleurs aux festivités lancées dans les villes voisines. Ainsi, 18 500 euros ont été ajoutés aux crédits déjà votés pour mener une action forte, notamment envers les plus jeunes et les scolaires. C'était notre axe principal de travail sur les différentes réunions que nous avons pu avoir avec les communes

extérieures et en interne. La Ville financera pour les écoles publiques et privées, la visite du Musée de Péronne et celui de Albert dans la Somme, pour les élèves de CM1 et CM2. Les CM2 seront également invités à visiter le bivouac de Lys-Lez-Lannoy, que je vous inviterai à aller visiter très nombreux, car il s'agit d'une très belle reconstitution. Tous les élèves seront amenés à participer au défilé du 11 novembre. À cette occasion sera planté un arbre de la paix avec nos amis anglais de Mossley, et nous découvrirons l'œuvre collective créée par les élèves, avec l'atelier Sabadou, un atelier hémis bien connu, pour commémorer ce centenaire. De surcroît, un char et un canon d'époque seront exposés en même temps à la Ferme Franchomme, du 9 au 16 novembre, en complément de l'exposition qui se déroulera. Ces crédits, bien entendu, s'ajoutent aux 12 000 euros inscrits au BP et aux montants prévus dans le budget du Zéphyr pour le spectacle *Les amoureux de la Madelon*, prévu le 13 octobre. Il faut attendre un peu.

Parmi les autres crédits, des compléments ont été inscrits en faveur des animations pour le 13 juillet, 9 264 euros. Nous devrions relancer Halloween pour 5 000 euros, et pour le marché, toujours dans le cadre du FISAC, à la hauteur de 600 euros. 5 000 euros seront également prévus pour réviser le projet de gérontologie de la Ville.

Parmi les diverses dépenses d'investissement, nous retrouvons évidemment les primes importantes pour l'accessibilité de l'Hôtel de Ville. Vous avez pu remarquer que l'Hôtel de Ville grandissait vite. Un complément de 1 837 000 euros est inscrit pour couvrir les travaux, en particulier la partie réhabilitation des bâtiments anciens. Je pense que vous avez pu tous vous apercevoir que le bâtiment dit CCAS était dévasté par les travaux. Nous pouvons donc imaginer que la rénovation sera d'autant plus attendue. Nous inscrivons également 1 million d'euros pour l'aménagement des abords et du parc. 100 000 euros ont été prévus pour l'achat de mobilier d'équipement sonore de la Salle du Conseil. Chaque service rentrera dans les nouveaux locaux avec son mobilier actuel. Je tiens à préciser toutefois que l'ensemble des sièges de nos collaborateurs, des agents, ont été changés en courant d'année dernière. Enfin, l'évolution de notre administration, et notamment la dématérialisation et la modernisation, nous amène à repenser l'architecture du réseau informatique, qui sera en interne ou en externe, pour laquelle nous inscrivons 150 000 euros.

Le chantier de la Cantoria est en voie de finition. L'ouverture de l'école de musique est prévue pour la rentrée. Nous prévoyons donc 30 000 euros pour acheter du mobilier, notamment du mobilier écran et la sono. Cette enveloppe s'ajoute aux crédits dédiés au mobilier du BPIM Culture, 180 000 euros sont inscrits pour achever le chantier, avec notamment l'accès arrière, la clôture et le sablage de la Place de la République, qui n'avait pas été chiffré initialement.

Vous savez que la Ville s'est engagée dans le NPRU 2, sur le secteur de la Lionderie-Trois Baudets, avec l'obligation d'ouvrir une maison de projet. Celle-ci a été localisée, pour des raisons pratiques que vous comprendrez bien, à la Maison du Foot, dans le local occupé aujourd'hui par le Conseil citoyen. Afin de l'identifier et de l'aménager, 10 000 euros sont inscrits pour la signalétique, des panneaux d'information à destination des habitants.

Il y a quelques mois, nous avons lancé avec beaucoup de succès l'opération Zéro déchet. 80 familles ont adhéré au Défi famille. Cette opération Zéro déchet s'inscrit dans un projet de mise en valeur de la nature en ville, qui fera l'objet d'une délibération cadre lors de notre prochain Conseil municipal en juin. En plus des crédits déjà inscrits, nous rajoutons 14 100 euros pour développer les jardins partagés, les Incroyables comestibles, et organiser les différents ateliers Zéro déchet qui connaissent un beau succès.

Nous ajoutons également 20 000 euros pour le PIG Habitat durable, qui fait également partie d'une délibération, que la Ville a choisi de financer depuis plusieurs années, en lien avec cette délibération 26 que nous voterons tout à l'heure.

Enfin, nous allons terminer par les crédits supplémentaires en faveur du sport. La Ville inscrit 70 000 euros pour l'aménagement du padel tennis, situé à côté du tennis. Il y aura donc là deux terrains

de padel qui devraient voir le jour dans le dernier trimestre de cette année. 75 300 euros sont inscrits pour la rénovation du bassin scolaire, qui sera désormais doté d'une cuve inox. Nous croisons les doigts pour qu'il s'agisse de la dernière intervention. Pour les plus anciens, ils savent que c'est malheureusement récurrent. C'est la raison pour laquelle nous avons mis une cuve inox, puisqu'il semblerait que ce soit la panacée. 4 500 euros sont inscrits également pour l'étang de pêche pour renouveler les plantations et acheter de nouveaux radeaux végétalisés, pour protéger les poissons des prédateurs. Si j'ai tout compris, il s'agit de protéger la nurserie (la frayère). 7 000 euros sont prévus pour l'installation de pare-ballons à Dubus et à Hidalgo et 7 000 euros pour les urgences. A priori, ces crédits d'urgence serviront à la rénovation du skatepark, qui a dû être fermé par mesure de sécurité, mais j'imagine que vous êtes tous informés. Vous avez pu voir les photos qui circulaient sur un état difficile de notre skatepark.

Voilà pour la présentation des projets ou actions retenues dans le cadre de notre BS 2018.

En conclusion, la bonne gestion de la commune et les excédents permettent, comme l'indiquait Francis VERCAMER, de financer et d'accélérer des programmes entamés. Ils permettent aussi d'engager des projets complémentaires, tels que celui inscrit dans le cadre du FISAC, de donner un relief adapté aux cérémonies du centenaire, notamment en faisant participer plus de 500 élèves de CM1 et CM2, et de mettre en œuvre un projet autour de la végétalisation de la Ville.

Merci de votre attention.

Mme Karima CHOUIA : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Ce compte administratif, présenté ce soir, est un pont entre deux parties de ce mandat. Nous sommes en 2017, année charnière entre les deux. Je le vois comme l'occasion de porter un regard en arrière et de mieux regarder et engager l'avenir. Cet exercice traditionnel retrace la réalité des dépenses et des recettes, ainsi que vos priorités sur le mandat.

Les baisses de dotations de l'État ne sont pas la réalité, bien que vous les mettiez depuis plusieurs années souvent en avant. Force est de constater que, chaque année, et quels que soient les gouvernements, les dotations de l'État ont suivi et augmenté pour notre Ville. C'est une aubaine pour nous, car nous nous en sortons régulièrement mieux que les villes voisines de notre strate.

Les résultats de l'exercice 2017 sont relativement corrects, voire exceptionnels, puisque nous dégageons un excédent, que vous avez rappelé précédemment (9 millions d'euros que vous avez minorés pour atteindre 5 millions d'euros). Placer en réserve cette somme a certainement dû vous contraindre à des contorsions difficiles pour maintenir la qualité de service, à laquelle nous tenons tous pour les Hémois. Vous évoquez, dans votre diaporama, la recherche constante de rationalisation des dépenses de fonctionnement. La question est de savoir à quel prix et jusque quand nous tiendrons à ce rythme, sans entraver l'action publique.

Je vais porter également un focal sur les agents de la collectivité. Ils sont confrontés d'une part à une attente et une exigence de plus en plus forte de nos concitoyens, et, d'autre part, ils ont à faire face à des évolutions majeures dans leur métier et, de ce fait, dans l'organisation. Nous devons être attentifs et vigilants dans l'accompagnement dont ils ont besoin, tout au long de leur carrière. Vous avez évoqué l'évolution annoncée par l'État du régime indemnitaire. Elle est réelle, mais elle ne suffira pas. Le management doit prendre en compte également les efforts fournis, service par service, et évaluer avec équité et reconnaissance la charge de travail des équipes. Vous avez une diapositive sur la part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement. J'ai retracé cette part depuis 2014, en me basant uniquement sur le budget principal : 2014, 54 %, 2015, 39,9 %, 2017, 51 %. Du fait des constrictions importantes en début de mandat, les agents risquent de s'épuiser et de ne plus pouvoir garantir à ce rythme la qualité du service rendu, si nous ne trouvons pas des solutions avec eux. Des efforts importants ont été consentis pour réduire les dépenses de personnel, mais, aujourd'hui, nous

avons des marges de manœuvre qui n'existent quasiment plus sur ces dépenses. Avec l'impact du GVT, elles vont en effet augmenter continuellement et cela va se ressentir dans les années à venir. La progression est, de toute façon, mécanique. Plus on avance dans l'âge, plus on augmente en points et plus le salaire est élevé. Il est important d'anticiper nos besoins futurs, avant de prendre des décisions de réaffectation des excédents cumulés sur des projets coûteux.

Vous mettez également régulièrement en avant le fait que nous n'avons pas augmenté les impôts à Hem depuis huit ans. En effet. Sauf que le contribuable hémois est aussi grandement mis à partie régulièrement. C'est de la bonne gestion, mais c'est aussi de la contribution du contribuable hémois. En 2001 déjà, votre stratégie financière a démarré, puisque la taxe d'habitation a quasiment doublé entre 2001 et 2002, avec un passage de 16,73 % à 29,10 %, soit une hausse de 74 %, et la taxe foncière est passée de 17,92 % à 25,30 %, toujours sur la même période, entre 2001 et 2002, soit une augmentation de 41 %. Outre l'augmentation de ces taux, la commune a de fait profité largement de ce niveau élevé depuis 2002, donc depuis 16 ans. On ajoute à cela les logements construits avec l'ANRU, qui élargissent l'assiette, ce que vous appelez encore de vos vœux avec la Tribonnerie et le NPRU 2. Nous avons une assiette fiscale de plus en plus large. À côté, les dotations de l'État n'ont eu de cesse d'augmenter, aussi minime soit l'évolution. Finalement, l'élargissement de l'assiette, la création de nouveaux logements, l'augmentation des dotations, la rationalisation des dépenses de fonctionnement permettent ces excédents cumulés.

Aujourd'hui, fort heureusement, vous avez désendetté la Ville. Cela a permis des investissements, des mises en réserve. Ce sont néanmoins grandement les contribuables hémois qui ont permis de réaliser ces mesures, à côté de votre bonne gestion en bon père de famille.

Vous projetez de rembourser la dette cette année, en une seule fois, puisque nous avons un solde de 85 000 euros. Est-ce à dire que cette dette remboursée, les taux seront remboursés pour les Hémois ? Cela se ressentira-t-il pour les Hémois ? Proposerez-vous des baisses d'impôt dès l'année 2019 ?

Ces mises en réserve sont aussi pour vous l'opportunité de financer votre projet NPRU 2, devant l'incertitude d'un financement ANRU important, puisque le projet hémois relève davantage de l'intérêt régional que de l'intérêt national. Or, sur ce projet qui va impacter l'avenir des Hémois, l'adhésion des citoyens et des riverains est loin d'être totale. Pour autant, vous poursuivez votre but. Le seul alibi – je n'ai pas trouvé d'autre terme – du Conseil citoyen ne pourra gommer le désamour des habitants face à ce projet, en tout cas tel qu'il est présenté aujourd'hui. Vous nous dites souvent que ce qui fonde le cœur de ce projet est le désenclavement nécessaire dans l'intérêt des habitants. Sauf qu'aujourd'hui, ce que je constate avec votre communication, est qu'elle est enclavée et morcelée. Ce qui est reproché aux habitants, vous le faites de par votre communication. En cette période de raréfaction budgétaire, cela renforce la conviction d'un changement nécessaire de paradigme et de la nécessité de gérer plus efficacement notre collectivité, pourquoi pas en passant par l'innovation et le design des politiques publiques. C'est une opportunité qu'il nous faut saisir, pourquoi pas, et cela nous permettrait d'envisager l'avenir autrement.

Sur le budget supplémentaire, nous avons des excédents en fonctionnement, des possibilités d'actions qui ne manquent pas pour le quotidien des Hémois et sur le service public, mais dans les dépenses de fonctionnement, nous ne réinjectons, sauf erreur de ma part, que 4 % de cet excédent, 415 000 euros. Pour moi, c'est peu. Le retour sur investissement n'est pas réellement présent. Nous sommes plus généreux en investissement avec les travaux d'extension de l'Hôtel de Ville, de l'aménagement du contour et du parc de la Mairie. Cela faisait quelques années que nous vous invitons à réfléchir à l'accessibilité de l'Hôtel de Ville.

En conclusion, Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaite que nous puissions s'appuyer pour les années à venir sur quatre piliers d'une bonne gestion financière :

- L'exemplarité et la sobriété. Cela ne signifie pas que vous ne le faites pas, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

- Modération fiscale.
- Recherche de financements innovants.
- Amélioration de la qualité du service rendu au public.

Je souhaite expliquer mon vote. Je vais approuver avec vous les comptes de gestion, car c'est un exercice purement technique de conformité comptable, et je vais m'abstenir sur les comptes administratifs. La priorisation systématique de l'attractivité au détriment des besoins exprimés des Hémois, la mise en réserve importante par des opérations comptables qui, pour moi, manquent de transparence, ne me permettent pas de vous accorder mon vote. Sur le budget supplémentaire, je vais voter à vos côtés le budget supplémentaire du budget principal, dans la mesure où y figurent des dépenses liées à des projets importants, auxquels j'adhère également, sur le Zéro déchet, sur le PIG Amélioration durable de l'Habitat, sur les écoles et sur la Maison du Projet, car c'est important pour le quartier. Cependant, ce vote ne signifie pas que je vous donne un satisfecit sur l'ensemble de ce que vous projetez sur ce BS. Sur le reste des budgets, je m'abstiendrai.

M. Pascal NYS, Maire : Parfait. Merci, Madame CHOUIA. Des commentaires ? Monsieur VERCAMER.

M. Francis VERCAMER : Quelques mots, en tout cas sur la partie compte administratif, compte de gestion. Je rappelle que le compte de gestion, pour les non-initiés, est ce qui est tenu par le Trésor public, et que le compte administratif est tenu par nous. Les comptes doivent être conformes. Ils sont d'ailleurs conformes, c'est-à-dire qu'ils doivent être identiques de part et d'autre. Simplement pour remarquer que voter différemment le compte de gestion et le compte administratif n'est pas très cohérent, puisque ce sont les mêmes. Vous êtes néanmoins libre de voter comme bon vous semble.

Sur le problème de la baisse de dotations, vous avez tout à fait raison. D'ailleurs, à chaque Commission Finances, nous le montrons, et, à chaque débat d'orientations budgétaires, je montre les courbes. Il est vrai que la dotation générale de l'État ne baisse pas. On ne peut pas dire qu'elle augmente – ce n'est pas vrai. Elle ne baisse pas. D'ailleurs, elle a baissé un peu cette année. Il y a deux composantes : la dotation forfaitaire, qui baisse fortement, et la dotation de solidarité urbaine, qui augmente. Tant mieux, si on veut, parce que si nous touchons une dotation de solidarité urbaine, c'est parce que nous sommes une ville pauvre. Nous pouvons nous satisfaire de percevoir une dotation, nous pouvons aussi le regretter parce que nous sommes une ville pauvre. Je constate simplement que la dotation forfaitaire, celle qui est versée à toutes les communes, baisse, à Hem comme ailleurs. De mémoire, elle a baissé de 300 000 euros cette année. Nous pouvons retrouver les chiffres facilement. La dotation de la DSU, elle, a dû augmenter un peu moins que la baisse de la dotation forfaitaire cette année. Il y a 50 000 euros d'écart, si je me souviens bien. Ne prenez pas les chiffres comme argent comptant. Nous pourrions regarder, si vous le souhaitez, lors de la prochaine Commission Finances. Je n'ai jamais été avare de chiffres ni d'explications. J'ai toujours été transparent en la matière. C'est d'ailleurs de cette manière que vous connaissez les chiffres, puisque je vous les fournis, même si vous les retrouvez éventuellement sur Internet. Tous les tableaux vous sont fournis en Commission Finances depuis 2002, et même depuis 2001. Il est donc possible de voir l'évolution.

Sur la hausse de taxe d'habitation, je ne peux pas vous suivre, Madame CHOUIA. Vous prenez les taux de 2001 et vous les comparez à 2018, sauf, qu'entre deux, est intervenue la taxe professionnelle unique. En 2001, nous avions la taxe d'habitation, la taxe foncière et la taxe professionnelle. En 2002, la loi passe et la taxe professionnelle unique est instaurée. La taxe professionnelle est versée entièrement à la Métropole lilloise, à l'époque à la Communauté Urbaine de Lille. En échange, la Communauté Urbaine de Lille nous donne ses taux de taxe d'habitation et de taxe foncière. Nous perdons la taxe professionnelle, nous récupérons la taxe d'habitation, taxe foncière de la Métropole lilloise. Pour le contribuable, c'est neutre. Il paie toujours la même somme, mais, au lieu de payer une partie à la MEL et une partie à la Ville, il paie tout à la Ville. Comme la différence était négative pour nous, nous touchons une dotation d'attribution, qui est toujours la même depuis 2002 – vous imaginez l'inflation –, de l'ordre d'1 million d'euros. La MEL a touché notre taxe professionnelle, qui est plus élevée que celle qu'elle nous a donnée en taxe d'habitation et taxe foncière. Pour le contribuable, c'était

neutre. Certes, les taux ont fait un bond en avant. Ne dites donc pas que nous avons augmenté les impôts fortement de 70 %, c'est absolument faux.

En revanche, ce qui est vrai, c'est que la base a augmenté fortement. C'est vrai, la base fiscale a augmenté fortement. Qu'est-ce que la base fiscale ? C'est la valeur locative des logements, en fonction du nombre de logements que nous avons. Comme nous avons depuis 2002 progressé, puisque nous avons réalisé la Vallée 2, un certain nombre de petits lotissements, la base fiscale de la taxe d'habitation a grimpé et celle de la taxe foncière encore plus, puisque je vous rappelle que dans la base fiscale foncière sont incluses les entreprises. Comme nous avons développé des entreprises dans le parc d'activités des Quatre Vents, la base fiscale de la taxe foncière a fortement grimpé. Nous avons donc eu une augmentation des bases relativement importante, ce qui a nécessairement des répercussions sur nos recettes fiscales, mais ce n'est pas une augmentation de chaque contribuable, c'est une augmentation globale par le nombre de logements construits et par le nombre d'entreprises qui se sont installées.

Je vais vous répondre sur le remboursement de la dette. Nous pourrions regarder, car il me semble qu'il nous reste une vingtaine d'années à payer. L'idée est de rembourser la totalité une bonne fois pour toutes, car, à chaque fois, cela entraîne des écritures à la fois pour le Trésor Public et nous, alors que nous avons des réserves. Honnêtement, je ne vois pas l'intérêt de thésauriser de l'argent en réserve, alors que nous remboursons de la dette par ailleurs. Nous allons donc rembourser la dette. Ce sont environ 700 000 euros à rembourser. Cette année, nous mettons 4,9 millions d'euros en réserve. Nous avons donc les moyens de la rembourser. Je ne vois pas l'intérêt de la conserver. Maintenant, chacun son avis sur le sujet.

Je laisserai Pascal NYS répondre sur la partie NPRU, simplement un mot sur les agents de la collectivité. Vous avez tout à fait raison. J'ai d'ailleurs indiqué dans mon propos que nous ne pourrions pas continuer à avoir cette stratégie de masse salariale stable, car, à un moment donné, nous n'arriverons plus à faire face aux nouvelles politiques que nous voulons mettre en place. Pascal NYS et le Conseil municipal décident de nouvelles politiques sur la gérontologie, sur la jeunesse, etc. Des agents sont nécessaires pour les mettre en œuvre. Le deuxième point très important est la concurrence de plus en plus pointue des autres collectivités. Si nous ne voulons pas que nos agents partent, d'autant plus que nous sommes contents d'eux, nous sommes obligés de nous aligner sur les autres collectivités, de façon à ce qu'ils ne soient pas désavantagés en restant dans la Ville de Hem. Il n'existe pas de désamour vis-à-vis de la Ville. Néanmoins, s'il existe une différence de salaire, les agents risquent de nous quitter. Une régularisation devra vraisemblablement intervenir. Pascal en dira un mot, car c'est lui qui gère les ressources humaines depuis des lustres.

M. Pascal NYS, Maire : Merci, Francis VERCAMER.

En ce qui concerne le projet NPRU, je pense que nous nous sommes déjà expliqués à différentes reprises. Tout d'abord, avant de parler du NPRU, tout comme vous, je me réjouis des excédents. Je pense qu'il faudra reparler du cumul de ces excédents après le projet NPRU, car, aujourd'hui, nous ne connaissons pas l'enveloppe de ce fameux projet. Comme nous ne connaissons pas l'enveloppe de ce fameux projet, nous en sommes suffisamment loin pour savoir quelle sera notre réelle participation dans le projet.

Aujourd'hui, je vous rappelle que le projet qui a été présenté, les projets visibles sont en version XXL, car, quand on présente un projet, autant essayer de le présenter de la manière la plus large possible. Nous avons respecté, à travers ce projet, un certain nombre de codifications imposées par le NPRU, notamment sur le désenclavement. Une fois que nous aurons les budgets et que nous saurons – j'espère rapidement –, nous allons pouvoir revenir sur un projet plus définitif et sur lequel nous pourrions travailler îlot par îlot, en examinant l'articulation entre ces îlots, notamment des voies de desserte et de désenclavement.

En ce qui concerne les agents de la collectivité, aujourd'hui, le nombre d'agents est un peu difficile à calculer à travers l'arrêt des TAP. Le nombre d'agents avec les TAP a explosé. Aujourd'hui, avec la suppression des TAP, la situation est totalement remise en question. Nous avons des difficultés à avoir une analyse fine avant les TAP et la valeur actuelle. Je suis en mesure aujourd'hui de vous indiquer que nous essayons d'avoir un budget formation conforme à nos ambitions. Il est vrai que nous parlons de rationalisation. Nous en parlons souvent. Par exemple, avec la nouvelle Mairie, c'est d'avoir un accueil beaucoup plus satisfaisant que ce que nous avons aujourd'hui. C'est d'avoir réellement des personnes formées sur l'ensemble des métiers. Aujourd'hui, une voire deux personnes seront bientôt en formation sur l'ensemble des services, de façon à avoir un accueil qui puisse permettre la réponse à 80 ou 85 % des personnes qui fréquentent l'accueil. L'objectif est de pouvoir répondre aussi bien à des problèmes d'urbanisme, des problèmes de travaux, des problèmes d'affaires scolaires, des problèmes de CCAS. Il y a donc une rationalisation, mais cette rationalisation ne signifie pas tirer les effectifs vers le bas. Je tiens à vous signaler que, sur les 12-18 derniers mois, nous avons embauché deux techniciens complémentaires, dont un directeur adjoint des services techniques. Un informaticien complémentaire devrait nous arriver. À chaque fois qu'un directeur de service part, ne serait-ce que celui qui partira bientôt à la retraite, nous essayons d'assurer un tuilage suffisamment longtemps à l'avance, de façon à ce que la transmission des données et de la mémoire soit effectuée. Nous avons ici, sur ce budget supplémentaire également, intégré les ASVP sur les opérations Tranquillité Vacances. Nous avons du personnel des écoles en complément. Je pense que nous y reviendrons ensuite, à travers l'inclusion éducative des enfants différents. Je peux donc vous assurer que nous n'essayons pas de réaliser des économies sur le personnel. Certes, si je fais le tour des directeurs de pôle et des chefs de service, je suis certain que je pourrais avoir une vingtaine de demandes, voire plus. Nous avançons progressivement. Pour avoir une meilleure lecture de notre budget global, il serait utile d'avoir un budget spécifique sur la Police Municipale. Nous aurions ainsi une vision immédiate.

En ce qui concerne la recherche des dotations, notamment sur des innovations, je peux vous assurer que la personne qui s'en occupe – puisque nous avons une personne dédiée uniquement à la recherche de dotations, ce qui permet de continuer à avoir un haut niveau de dotations – est présente sur tout ce qui bouge, si vous me permettez l'expression, au niveau de la MEL, au niveau de la Région, au niveau du Département, au niveau de l'Europe, de façon à pouvoir nous proposer tout ce qui tourne autour de l'innovant, que ce soit en récupération de chaleur, au niveau informatique ou sur l'ensemble des domaines. Aujourd'hui, il est excessivement important, et je vous rejoins, d'être présent sur le caractère innovant des différentes fonctions. Je peux vous assurer que nous faisons des recherches de dotations permanentes et constantes, de façon à pouvoir améliorer notre service.

Mme Karima CHOUIA : Pour préciser, par rapport à la dette, je n'ai pas dit qu'il fallait la rembourser. J'ai simplement indiqué qu'étant donné l'excédent, une des priorités peut être de rembourser la dette plutôt que de réaliser un projet coûteux, surtout si nous n'avons pas encore la vision de ce projet.

Nous sommes d'accord, vous l'avez proposé de manière XXL. Je suis riveraine de ce quartier, je suis aussi concernée par ce projet. Quand je dis que c'est enclavé dans la communication, c'est qu'à ce jour, elle est très concentrée sur deux rues et pas sur l'ensemble des riverains qui sont concernés par ce projet. C'est pour cette raison que je le dis et que je le répète – je sais que je l'ai déjà dit, mais je continuerai.

Par rapport aux agents, si vous souhaitez mettre à part la Police Municipale, il peut être intéressant d'avoir une répartition des agents par filière. Cela peut permettre de voir où nous avons le plus de besoins, le plus de fluctuations et de réajuster.

Je souhaitais apporter ces précisions par rapport à la dette. En revanche, vous ne m'avez pas répondu sur les baisses d'impôt.

M. Pascal NYS, Maire : A priori, aucune baisse d'impôt n'est prévue, ni aucune augmentation d'ailleurs. En bon père de famille, tel que le faisait mon prédécesseur et tel que je m'oblige à le faire, il

nous faut absolument disposer d'une cagnotte, pour qu'à un moment ou un autre, nous puissions enfin réaliser le NPRU digne de ce que nous pouvons imaginer. Je suis d'accord avec vous globalement sur le fait que nous ne parlons peut-être que d'une petite partie, à savoir deux axes. Ensuite, une fois que nous disposerons de l'ensemble des données, nous travaillerons sur des îlots. Nous aurons une vision. L'ensemble de ces îlots vont reformer le quartier.

Mme Karima CHOUIA : Sur le désenclavement, nous ne sommes pas obligés d'ouvrir par des routes. Nous pouvons aussi désenclaver avec des modes de déplacement doux et privilégier des axes piétonniers. Il y a beaucoup de petites venelles dans ce quartier. Pourquoi ne pas les réhabiliter sur du mode de déplacement doux ?

M. Pascal NYS, Maire : Je ne vais pas entamer le débat ce soir, mais vous savez que les venelles posent régulièrement problème.

Mme Anne DASSONVILLE : Lorsque nous avons fait le tour des jardins et de ces petites venelles, un des points récurrents chez les habitants est que ces venelles sont très sympas, mais que les services de secours, en cas d'urgence, ne savent pas passer. Cela reste un problème très important, d'autant que le quartier est vieillissant.

M. Francis VERCAMER : J'ai une réponse sur les taux, comme vous y revenez. Cela tombe bien, car j'ai reçu le 22 mai 2018 l'étude annuelle sur l'évolution des taxes foncières et d'habitation dans les communes de la MEL. Je vais simplement vous donner le taux de la taxe d'habitation 2016 et 2017 de Hem : 31 % (pas d'augmentation). Le taux moyen pondéré des communes de plus de 10 000 habitants est de 32,37 % en 2016 et de 31,92 % en 2017. Cela baisse, mais ils sont encore plus élevés que nous. Beaucoup de villes disent qu'elles vont baisser les impôts. Nécessairement, ils sont beaucoup plus élevés que les nôtres, elles n'ont pas de difficultés à le faire. Je ne prétends pas que notre taux est faible. Je dis simplement que celui des autres villes est plus élevé que le nôtre.

Ensuite, en taxe foncière, le taux était de 26,94 % pour la Ville en 2017, et la moyenne des villes de plus de 10 000 habitants était à 28,54 % en 2016 et à 28,52 % en 2017. Nous sommes donc également en dessous.

Sans compter le fait que nos valeurs locatives sont plus faibles que dans les villes environnantes. Elles sont basées sur les valeurs locatives 70, et, en 70, nous étions considérés comme ville rurale dans la banlieue de Lille, et non pas de Roubaix. C'est curieux, mais c'est ainsi. Nous étions donc considérés comme ayant peu de moyens et peu de moyens techniques. Les valeurs locatives étaient faibles.

M. Pascal NYS, Maire : Merci de tous ces commentaires. Je vous propose de passer au vote.

La délibération 1, Détermination et affectation du résultat - Budget principal 2017, est approuvée à l'unanimité moins une abstention.

La délibération 2, Détermination et affectation du résultat - Zéphyr 2017, est approuvée à l'unanimité moins une abstention.

La délibération 3, Détermination et affectation du résultat - Blanchisserie 2017, est approuvée à l'unanimité moins une abstention.

Monsieur Pascal NYS, Maire, quitte momentanément la séance pour le vote des délibérations 4, 5 et 6. Monsieur Jean-François LECLERCQ invite au vote.

La délibération 4, Approbation du compte de gestion de la Ville - Budget principal 2017, est approuvée à l'unanimité des présents.

La délibération 5, Approbation du compte de gestion de la Ville - Zéphyr 2017, est approuvée à l'unanimité des présents.

La délibération 6, Approbation du compte de gestion de la Ville - Blanchisserie 2017, est approuvée à l'unanimité des présents.

Monsieur Pascal NYS, Maire, rejoint la séance.

M. Jean-François LECLERQ : Monsieur le Maire, j'ai le plaisir de vous informer que les délibérations 4, 5 et 6 ont été approuvés à la majorité du Conseil Municipal. C'est l'occasion pour moi et votre équipe, au nom du Conseil de vous féliciter pour la bonne gestion de notre Ville, de remercier l'ensemble des élus et des services qui contribuent à cette bonne gestion. À mi-mandat, comme le soulignait Madame CHOUIA précédemment, nous pouvons être fiers de ce que nous avons réalisé depuis ce nouveau mandat. Il nous reste de quoi faire, mais nos finances sont au rose, comme l'indiquait Monsieur VERCAMER, et nous pourrons continuer à œuvrer pour le bien des habitants et de notre Ville.

M. Pascal NYS, Maire : Merci, Monsieur le Premier Adjoint. Je m'associe aux remerciements adressés aux services financiers de la Mairie. Je remercie également l'assistance forte et réelle de mon Directeur de Cabinet, comme le disait samedi Dominique BAERT. Je remercie également Madame CHOUIA d'avoir voté. Certes, c'est une approbation dans un compte administratif. Cela ne signifie pas que vous épousez notre politique, mais vous acceptez qu'il y ait une conformité comptable. Je vous l'avais demandé lors de la réunion des Présidents et je tenais à vous en remercier aujourd'hui.

La délibération 7, Budget supplémentaire 2018 - Budget principal, est approuvée à l'unanimité.

La délibération 8, Budget supplémentaire 2018 - Zéphyr, est approuvée à l'unanimité moins une abstention.

La délibération 9, Budget supplémentaire 2018 - Blanchisserie, est approuvée à l'unanimité moins une abstention.

M. Pascal NYS, Maire : Je vous remercie.

3. VIE EDUCATIVE ET PATRIMOINE SCOLAIRE

M. Pascal NYS, Maire : Je vais laisser la parole à Joëlle COTTENYE pour la restauration scolaire, les délibérations 20, 21 et 23.

Mme Joëlle COTTENYE : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Deux délibérations, la première concernant la participation des familles sur la restauration municipale scolaire et extrascolaire. Il s'agit comme tous les ans de voter les tarifs de notre restauration dans les différents services que nous proposons en direction des familles, soit à l'école, soit dans les centres aérés.

Cette année, nous proposons une légère augmentation à hauteur de 0,95 %, eu égard à l'inflation de 2017. Les enseignants auront à subir cette même légère augmentation. En revanche, une stabilisation du tarif sera assurée pour les agents.

Nous continuons à travailler avec le souci de l'apport du bio dans les composants de nos repas. À ce jour, 25 % des composants sont bios dans les repas servis, avec une rotation des menus composés sur 20 jours, soit un composant bio dans chaque repas tous les deux jours, ou un repas complètement bio toutes les deux semaines.

Je rappelle également qu'a été mis en place cette année le double choix des menus, avec notamment deux entrées, deux plats et deux desserts. De ce fait, la qualité des menus et donc des mets proposés est plus grande. La fréquentation de nos restaurants scolaires augmente d'ailleurs, avec une cinquantaine de repas supplémentaires proposés par jour.

Le gâchis est également en baisse, puisque ont été mis en place des outils, tels qu'une table de partage ou un « gâchimètre » au niveau de la récupération du pain non consommé. Je dois saluer le travail des équipes d'Éric, William et Farida au niveau de nos services. Ils réalisent un travail exemplaire avec les équipes sur place, que ce soit en matière de restauration ou en matière d'animation et d'accompagnement des jeunes.

Au niveau du prix de nos repas, nous nous situons dans la moyenne basse par rapport aux prix proposés dans les communes environnantes.

Au niveau de l'accueil de loisirs sans hébergement, c'est-à-dire nos centres aérés, concernant la participation des familles, nous sommes à la même hauteur d'augmentation de tarifs pour cette année, toujours en phase par rapport à l'inflation de 2017, au niveau de la garderie et des centres aérés proposés (mercredis récréatifs, grandes vacances, petites vacances, globe-trotteurs). Quelques capacités d'accueil ont augmenté, notamment pour la Toussaint avec une cinquantaine de places supplémentaires, pour l'été avec 48 places supplémentaires sur un centre derrière la Mairie et 24 places supplémentaires sur les globe-trotteurs. Deux capacités d'accueil stagnent, sur Pagnol et Marie Curie, pour cette année.

M. Pascal NYS, Maire : Merci, Madame COTTENYE. Madame CHOUIA.

Mme Karima CHOUIA : Merci pour ces explications. Je ne reviendrai pas sur vos propos concernant le fonctionnement, le double choix de repas, etc. Je le partage complètement. En revanche, j'interviens sur la hausse des tarifs. Je ne la voterai pas avec vous, aussi minime soit-elle, et je m'en explique.

Nous avons passé en admissions en non-valeur des impayés de restauration et d'accueil de loisirs, pour environ 2 600 euros, dont 2 000 euros en restauration scolaire. Selon moi, cela montre que notre tarification n'est pas adaptée, notamment sur les tranches les plus basses de nos prestations. Vous avez d'ailleurs choisi de retirer de la liste la majeure partie des admissions pour effectuer un travail avec le CCAS. Selon moi, cela montre bien qu'un travail doit d'abord être mené avant d'entamer une nouvelle hausse tarifaire. Nous devons nous poser et réfléchir collectivement pour proposer un juste prix à nos prestations, dans un but d'accompagner les familles les plus fragilisées. Il est question ici de reste à vivre, pas de reste à charge. Plus on est dans les tranches basses, moins le reste à vivre est important. Aussi minime puisse-t-on imaginer que soit le tarif de restauration scolaire, pour une personne qui n'a rien du tout et qui n'a plus rien à la fin du mois pour nourrir ses enfants, c'est important. Au final, nous nous retrouvons avec des impayés, que nous plaçons en admissions en non-valeur. Pour la collectivité, c'est nul, car nous annulons les titres. Ne serait-il pas plus judicieux, au lieu d'augmenter le coût du repas de manière linéaire, de l'adapter en fonction des tranches, d'y réfléchir et de laisser la possibilité aux familles, y compris fragilisées, de régler leurs factures ? Si le tarif est adapté, elles arriveront à payer leurs factures, ce qu'elles n'arrivent pas à faire aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle je ne voterai pas avec vous cette hausse de tarifs.

M. Pascal NYS, Maire : Merci, Madame CHOUIA.

Mme Joëlle COTTENYE : Madame CHOUIA, je comprends tout à fait votre inquiétude et c'est une inquiétude que je partage bien évidemment. Dans l'analyse du service public que nous rendons aux familles, je rappelle que ce service est facultatif. La restauration scolaire dans les écoles n'est pas un service obligatoire rendu par la collectivité locale. Il s'agit donc d'une véritable ambition pour la politique de la commune, de pouvoir proposer ce service aux familles. Nous constatons néanmoins une augmentation de la fréquentation de ces restaurants scolaires pour plusieurs raisons. La première est liée au fait que de plus en plus de familles arrivent à trouver un emploi et ont donc besoin d'un service proposé sur le temps de la pause méridienne. Je précise également que bon nombre de familles n'ont pas la possibilité d'offrir un repas équilibré à leurs enfants. En passant par une restauration scolaire telle que la nôtre, cela leur offre la possibilité d'avoir un repas équilibré, équilibré en tous sens (en termes de grammage, de protéines, lipides, sucres, de goûts, de découvertes du bio ou de l'agriculture raisonnée). Néanmoins, je comprends votre préoccupation et nous sommes très vigilants sur le sujet.

J'ai, si vous le désirez – nous pourrions en discuter ultérieurement –, le tableau détaillé des fréquentations par tranche. Je le laisse à votre disposition si vous le souhaitez. Nous pourrions l'analyser ensemble et, pourquoi pas, réfléchir. Nous nous devons de pouvoir offrir à tous les enfants de la ville, de quelque quartier qu'ils soient, un repas équilibré. Le fait que nous ayons retravaillé sur la qualité des repas, sur la possibilité d'ouvrir à un choix multiple sur des entrées, des plats et des desserts, n'est pas pratiqué partout. Cela permet une ouverture sur la pause méridienne et sur les repas que nous proposons aux enfants.

Je peux vous fournir quelques tarifs si vous le souhaitez. Je répète néanmoins que nos tarifs sont parmi les plus bas du secteur. Croix propose des tarifs à plus de 3,50 euros, Roubaix à plus de 3,40 euros, Tourcoing, Wattrelos, Lannoy entre 2,50 et 2,60 euros. Je tiens également à votre disposition ces chiffres, qui sont publics et que vous pouvez trouver tout aussi facilement que moi.

L'inflation n'est pas créée par nous, mais par la situation économique. Elle est néanmoins beaucoup moins forte que les autres années, où elle avoisinait 2 %. Sachez que le prix du repas interne à la Ville est beaucoup plus élevé que celui que nous demandons aux familles. Il faut compter le coût du repas, mais également le coût de l'encadrement et de l'animation. Ce sont les services que nous proposons aux familles. En tant que service public, nous nous devons de le faire.

M. Pascal NYS, Maire : Merci, Madame COTTENYE. Je tiens d'ailleurs à préciser que, sur la délibération admissions en non-valeur, seules trois familles sont concernées. Nous allons retravailler avec ces familles pour envisager la manière de reprendre un schéma normal.

Mme Karima CHOUIA : C'est en ce sens que je tenais mon propos. J'ai conscience de tout ce qui est réalisé. Je ne le remets absolument pas en cause. Néanmoins, si des familles n'arrivent pas à payer, c'est que la tarification n'est pas nécessairement adaptée sur ces premières tranches.

M. Pascal NYS, Maire : Nous proposons des animations en remplacement des TAP.

M. Philippe SIBILLE : Un petit exemple, Madame. Nous allons effectivement travailler sur les familles en difficulté. Une Commission sociale siège tous les 15 jours et étudie pléthore de dossiers. Ce qui est curieux est que nous avons un levier important sur l'alimentaire, qui est l'épicerie solidaire, le centre solidaire. Force est de constater par des retours qui nous sont faits, lorsque nous accordons une prescription pour l'épicerie solidaire, j'ai été surpris que, parfois, la réponse est la suivante : « Je les mets à la cantine, cela me revient moins cher que de faire les repas moi-même. » Nous essayons d'avoir une pédagogie avec l'épicerie solidaire. Je suis surpris que, même en accordant cette aide alimentaire, elle ne va pas dans le sens de la pédagogie. Je pensais naïvement que, pour des familles en difficulté, en recherche d'emploi, l'envie existait d'avoir l'occasion de cuisiner, de revenir sur des principes fondamentaux. Les retours mettent en avant l'équilibre des repas proposés, la qualité des repas.

Je ne sais pas si c'est sociétal. Ce type de retours ne se compte pas par centaine, mais je suis parfois surpris par des échanges de ce type. Je me permets d'insister. De la pédagogie est certes nécessaire. Le centre solidaire et son Président essaient de trouver des solutions pour ramener le goût à cuisiner. Aujourd'hui est mise en avant cette qualité de repas, à un prix accessible. Je me fie à ces retours de mères de famille, qui disent qu'elles ne sauraient pas préparer un repas aussi équilibré que celui proposé par la restauration scolaire.

M. Pascal NYS, Maire : Merci, Monsieur SIBILLE. Je vous propose de passer au vote.

La délibération 20, Restauration municipale scolaire, extrascolaire et accueils périscolaires - participation des familles, est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

La délibération 21, Accueils de loisirs sans hébergement séjours courts et sorties - participation des familles, est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

M. Pascal NYS, Maire : Je vais demander à Madame COTTENYE de bien vouloir présenter le projet coopératif d'inclusion éducative, la délibération 23.

Mme Joëlle COTTENYE : Souvenez-vous, il y a déjà quelques années, nous avons eu l'ambition d'ouvrir ce type de classes à Victor Hugo, dans une école. Nous avons commencé à travailler le projet avec l'ITEP de Roubaix. Malheureusement, pour des questions ne concernant pas la Ville de Hem, le projet n'a pas pu aboutir. Néanmoins, nous avons déjà l'intention de travailler en ce sens.

Ensuite, nous avons accueilli de plus en plus d'enfants différents, avec des difficultés et des besoins particuliers. Nous les avons de plus en plus accueillis dans nos structures de loisirs, extrascolaires et périscolaires sur notre commune, pour leur permettre une inclusion ordinaire à ces activités. Nous avons de ce fait, petit à petit, introduit des personnels qualifiés, aux profils adaptés, pour les encadrer. Cela démontrait déjà une forte ambition de notre part.

Nous mettons désormais en place un partenariat avec des enfants de la Source, de l'Institut d'éducation motrice de la Source, afin de les inclure dans un projet d'inclusion scolaire à l'école Saint-Exupéry, et qu'ils puissent venir suivre un peu de temps sur le temps scolaire dans cet établissement. Nous allons commencer par de petits effectifs, et, petit à petit, nous arriverons à un effectif d'une vingtaine d'enfants. Cela pourra leur permettre de façon très douce et régulière d'accéder à une scolarisation à temps complet, avec un service de restauration scolaire. Ces mêmes enfants pourront ensuite être intégrés en centre de loisirs le mercredi.

En parallèle, nous mettrons en place un espace Snoezelen, qui nous permettra de mettre à disposition de ces enfants et d'autres enfants qui fréquentent l'école, voire des adultes, un espace zen avec un certain nombre d'équipements, qui offriront un service supplémentaire à ces publics, afin de se mettre en marge de ce temps ordinaire.

Voilà la démarche proposée. Je vous fais grâce de tous les objectifs inhérents à ce projet (se recentrer, lâcher prise, etc.). C'est extrêmement bien écrit dans la délibération. Elle s'inscrit dans le cadre d'une politique volontariste que nous menons sur la Ville depuis de nombreuses années. Nous réussissons cette année à concrétiser ce type de projet d'inclusion éducative avec un IME dans nos écoles et dans nos centres, qui accueillent tous ces enfants.

M. Pascal NYS, Maire : Merci, Madame COTTENYE. Madame CHOUIA.

Mme Karima CHOUIA : Merci.

Tout d'abord, je partage votre volonté de voir la société beaucoup plus inclusive, avec un droit à l'éducation pour tous les enfants. Le virage inclusif est, de toute façon, amorcé dans la société. Nous avons encore du chemin à parcourir. C'est très bien que nous ayons une politique volontariste en la matière. Je ne dirai certainement pas le contraire.

En revanche, cette délibération manque selon moi de précisions importantes, qui me permettent de vous suivre complètement sur ce projet. Il est question, en réalité, de créer un espace Snoezelen, qui est un espace thérapeutique et non ludique, principalement installé dans les établissements médico-sociaux et soumis à une utilisation rigoureuse avec un personnel formé, pour éviter des écueils dramatiques auprès des enfants porteurs de handicap, notamment ceux qui présentent des troubles du spectre autistique ou du comportement.

Plusieurs points dans la délibération et dans le compte rendu de la Commission – je n'ai pas été en mesure d'y assister – m'interpellent et me posent question, d'où mon intervention.

D'abord, sur le coût du projet, nous votons une délibération pour installer cet espace Snoezelen, mais nulle part dans la délibération ne figure le coût du projet ou le plan de financement. Il nous est demandé, Monsieur le Maire, de vous autoriser à signer tous les documents relatifs au projet, d'autoriser l'achat et le paiement du matériel, mais sans que nous sachions ce que cela va coûter. Au-

delà du coût du matériel que je vois dans le BS et dans le compte rendu, de l'ordre de 12 000 euros, l'espace Snoezelen nécessite également des formations adaptées, un nettoyage spécifique. Finalement, la délibération ne précise pas non plus quel sera l'organisme de formation, qui seront les professionnels qui bénéficieront de cette formation, le nombre de personnes. Ce sont des éléments importants à prendre en compte dans le coût de la mise en place d'un tel espace thérapeutique. Cela doit faire partie, selon moi, du coût intégré. Tout est-il inclus dans les 12 000 euros ou s'agit-il uniquement de l'achat du mobilier ?

Dans le compte rendu de la Commission, il est également précisé que la CAF cofinancera. Je comprends que, si la CAF cofinance, elle le fait dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse. Est-ce bien le cas ? Quel public permettra que la CAF finance, puisque nous sommes sur le temps scolaire ?

Sur les utilisateurs de l'espace, c'est lié à la classe externée avec l'IEM la Source, donc sur du temps scolaire. En revanche, dans la délibération et dans le compte rendu de la Commission, il est question de l'association Baby Gym. Cela signifie-t-il que les associations utiliseront cet espace Snoezelen, toutes les écoles, les enfants des CLSH ? C'est coûteux. Ce n'est pas une salle de motricité, mais un espace multisensoriel, un espace de soins, de participation à l'éducation, dans lequel on va traiter des comportements déviants, de violences, d'automutilations, de convulsions, notamment pour le public porteur de handicap. Pour le public âgé, on traitera le bien-être, le calme, le repas, etc., mais ce n'est pas un espace de psychomotricité. Dans ces espaces, l'encadrement est également important. En règle générale, pour des enfants polyhandicapés, ce sont trois adultes pour cinq enfants. Par conséquent, pendant ce temps, comment organisez-vous vos centres ? Ce n'est pas une banale activité, c'est réellement une activité relationnelle, qui s'inscrit également dans la prise en charge des accompagnements et des personnes accompagnées. C'est bien plus complexe qu'une salle de motricité. J'ai donc quelques difficultés à vous suivre sur l'espace Snoezelen, pas du tout sur ce qu'est un espace Snoezelen, je sais ce que c'est, j'en visite beaucoup, je les autorise, etc., mais dans la manière dont vous le projetez. La manière dont la délibération est rédigée me pose problème.

Mme Joëlle COTTENYE : Madame CHOUIA, vous avez raison de préciser qu'il s'agit bien d'un espace thérapeutique et absolument pas ludique, j'ai omis de le faire. Effectivement, ce sont des lieux, au-delà de lieux de ressourcement, de lâcher prise et autres, où on apprend à partir de la psychomotricité et d'autres thérapies à travailler sur des pathologies. Vous avez raison de le préciser.

Néanmoins, je rappelle que cette délibération est une délibération cadre. Elle permet de décrire l'ambition sans nécessairement immédiatement donner les détails de l'intention. Une délibération cadre nous permet d'ouvrir le dossier et ensuite de préciser le détail des modalités de fonctionnement, même si, globalement, le projet est écrit. La délibération cadre permet d'ouvrir puis de passer à des détails en termes de mise en place.

J'ai également l'habitude de travailler avec l'association des Paralysés de France. Au-delà de l'inclusion éducative et de ce qui se passe dans les écoles, je sais que des personnels qualifiés, formés, avec des profils particuliers sont nécessaires. Nous sommes en phase sur ce point. L'association et les personnes avec lesquelles nous avons travaillé seront les personnes profilées, car nous ne pouvons pas faire n'importe quoi avec des enfants qui ont des besoins pas ordinaires, spécifiques. Il s'agit également de pouvoir transmettre à d'autres, à ces personnes qui navigueront autour de ces enfants et de ces adultes, la notion de solidarité et l'intention de se former.

C'est un projet global. Nous en reparlerons, si vous le souhaitez, plus en détail. Tout est affiché en termes de financement. Tout est clair à cet instant. C'est une délibération qui permet de lancer le projet.

Mme Karima CHOUIA : Selon moi, une délibération cadre n'autorise pas à signer tous les documents qui vont permettre l'achat de matériel, etc. S'il s'agit d'une délibération cadre, il convient de le préciser, de préciser ce qu'est un espace Snoezelen, qui va l'utiliser, quel public, la formation, etc. Ici, c'est un mixte des deux et je ne peux pas la voter en l'état, pour toutes les raisons que j'ai exposées.

M. Pascal NYS, Maire : La discussion a été menée avec l'institution hémquoise. Il s'agit d'une très bonne nouvelle que nous nous engageons dans cette voie. Il faut positiver. Sur le détail, qui est probablement excessivement important, je n'ai aucun souci pour y retravailler, et notamment avec les personnes les plus concernées, à savoir Madame COTTENYE et Madame SIX. Aujourd'hui, simplement, réjouissons du fait que nous avons un tel projet et que nous nous dirigeons d'une manière plus importante qu'aujourd'hui vers cette inclusion éducative d'enfants différents. À travers les différentes discussions avec cet institut et l'Éducation nationale, un fort soulagement a été exprimé car nous nous engageons dans cette voie.

Si vous voulez en discuter, Madame CHOUÏA, je n'ai aucun souci. Si vous aviez évoqué le sujet lors de la Conférence des Présidents, nous aurions peut-être réussi entre-temps à vous fournir plus de détails.

Mme Annie LEFEBVRE : Ici, le projet est travaillé avec la Source. Serait-il envisageable par la suite d'accueillir davantage d'enfants présentant des handicaps, mais qui ne sont pas en institutions mais dans les familles et dont les familles sont obligées d'aller plus loin ? Nous dirigeons-nous vers cet esprit ?

Mme Joëlle COTTENYE : La loi sur le handicap nous oblige et oblige surtout l'Éducation nationale à inclure ces enfants de plus en plus dans ce que nous appelons les milieux ordinaires, c'est-à-dire les écoles et les centres aérés en ce qui nous concerne. Néanmoins, à Hem, nous n'avons pas attendu la loi pour accueillir des enfants. Je me souviens d'une enfant malvoyante que nous avons accueillie il y a un bon nombre d'années dans nos centres aérés, d'abord quelques heures, ensuite un peu plus longtemps. Aujourd'hui, nous accueillons l'enfant un peu différent, avec des pathologies relativement légères. Nous ne pouvons pas aujourd'hui nous permettre d'accueillir des pathologies extrêmement lourdes sur nos temps périscolaires et extrascolaires, car cela demande du personnel qualifié, un encadrement spécifique. Néanmoins, sur le temps scolaire, l'école est obligée d'accueillir et d'accepter les enfants différents avec des besoins particuliers. Ces enfants doivent être, le plus possible, accompagnés avec des personnels profilés, qualifiés, de l'Éducation nationale.

Mme Armelle DROUFFE : Joëlle a un très beau projet. À la Maison de la Petite Enfance, nous ne sommes pas avares d'accueillir des enfants différents. Nous avons déjà obtenu un financement pour un espace totalement différent d'un parcours de psychomotricité. Cet espace est très apprécié. Il peut accueillir des enfants agités ou présentant des problèmes. Il n'est pas toujours facile pour les parents de reconnaître le handicap des enfants. Nous les acceptons néanmoins et nous avons déjà travaillé dans le même sens.

M. Pascal NYS, Maire : Une trentaine d'enfants sont déjà accueillis dans nos différents temps de loisirs, que ce soit la garderie périscolaire, la pause méridienne ou les mercredis récréatifs, et les centres de loisirs pendant les vacances.

Je vous propose de passer au vote.

La délibération 23, Projet coopératif d'inclusion éducative des enfants différents, est approuvée à la majorité (29 voix pour, 1 voix contre).

M. Pascal NYS, Maire : Je regrette réellement, Madame CHOUÏA, que vous votiez contre. Que vous vous absteniez encore, je peux le comprendre, dans la mesure où vous considérez que la délibération est incomplète. Que vous soyez contre, pour moi, c'est presque une gifle par rapport à un projet aussi important. Il m'étonne encore plus que vous veniez du Conseil départemental et que vous osiez voter contre une telle délibération. Franchement, je m'en offusque.

Mme Karima CHOUÏA : Je vais répondre.

M. Pascal NYS, Maire : Je n'ai presque pas envie de vous laisser la parole, car ce que vous venez de faire est inadmissible.

Mme Karima CHOUIA : Non, absolument pas. Je sais bien ce qu'est un espace Snoezelen. Vous proposez une délibération qui n'en est pas une et qui ne respecte pas ce que c'est, et qui ne prévoit pas de coût. Ce n'est donc pas inadmissible.

M. Pascal NYS, Maire : À mon sens, votre vote va plus vers l'exclusion de ces enfants qu'autre chose.

Mme Karima CHOUIA : Il ne s'agit pas d'exclusion des enfants, il s'agit de poser un avis sur la délibération que vous venez de proposer.

M. Pascal NYS, Maire : C'est une exclusion par rapport à ce que nous voulons faire.

Mme Karima CHOUIA : Absolument pas.

M. Pascal NYS, Maire : Madame CHOUIA, je suis très, très déçu et je m'étonne qu'une personne qui travaille au Conseil départemental puisse avoir une telle attitude.

M. Pascal NYS, Maire : Je voulais remercier Adeline et Anne-Cécile pour nous avoir organisé notre Conseil municipal dans cette salle, et je lève la séance, puisque l'ensemble des délibérations a été traité. Merci.

La séance est levée à 20 heures 44.